

Aide aux investissements immobiliers des activités commerciales et de proximité

LIMOGES MÉTROPOLE

Présentation du dispositif

Limoges Métropole soutient les entreprises de son territoire dans leurs investissements immobiliers afin de faciliter leur création, leur implantation ou leur développement.

Ce dispositif a pour objectifs de :

- fortifier le tissu commercial et artisanal,
- renforcer le commerce dans les centralités commerciales et lutter contre la vacance,
- développer le commerce de proximité et les services essentiels à la population dans les communes sous dotées,
- accompagner les commerçants dans leurs efforts de modernisation.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette aide concerne les TPE de moins de 10 salariés, exploitantes ou propriétaires d'un espace commercial < à 500 m² et implantées dans les centres-villes, centres-bourgs et les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) du territoire de Limoges Métropole.

Sont éligibles les activités suivantes :

- les commerces de détail (hors station-service et réparation automobile et commerce non sédentaire),
- les industries alimentaires, de fabrication de boisson ou de fabrication de textiles adossées à un espace de vente aux particuliers sur site,
- les services à la personne,
- les activités de restauration non franchisées bénéficiant d'une reconnaissance de qualité (Maître restaurateur, restaurateur de qualité, MOF, Guide Michelin).

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses liées aux :

- travaux de construction de bâtiments,
- acquisitions et réhabilitation de locaux commerciaux vacants,
- travaux de rénovation et/ou d'extension de bâtiments existants,
- travaux d'aménagement intérieur et extérieur de locaux (y compris la mise aux normes réglementaire liée à l'accessibilité, la sécurité incendie, la création d'une surface vitrée...),
- travaux d'efficacité énergétique et hydrique (isolation ; matériels par destination et ayant une influence sur la

ventilation, le chauffage, la production d'eau ...).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention à hauteur de 20% des dépenses éligibles.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

La demande se fait en ligne sur [le site de Limoges Métropole](#).

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 10 salariés.

Organisme

LIMOGES MÉTROPOLE

- 19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87031 LIMOGES Cedex
Téléphone : 05 55 45 79 00
E-mail : pde@limoges-metropole.fr

Déposer son dossier

- <https://www.limoges-metropole.fr/entreprendre/outils-pour-les-entreprises/accompagnement-financier/demande-daide-a-linvestissement-immobilier>